

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 2 OCTOBRE 2023 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage, Danny Roy et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Serge-Paul Jean.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-10-02-01 Ouverture de la séance

2023-10-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2023-10-02-03 Adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 soit adopté.

2023-10-02-04 Liste des déboursés du mois de septembre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 193 688,03 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2023-10-02-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, annonçant que le projet intitulé *Un avenir pour notre église* a été retenu pour intégrer l'incubateur à projets du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue du Fonds d'assurance des municipalités du Québec annonçant une hausse possible des primes de l'ordre de 7 à 12 % pour 2024.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur François Bujold, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Bonaventure, concernant la formation d'un comité de suivi pour le Schéma de couverture de risques.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la direction générale des infrastructures d'eau, informant la Municipalité que la programmation de travaux version n° 4 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) a été acceptée le 2 octobre 2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une commandite de 75 \$ soit versée pour le journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel.

Campagne Noeudvembre de PROCURE – 10^e édition

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de procéder à l'achat du coffret 2023 (nœud papillon, mouchoir de poche et sept (7) paires de chaussettes), au montant de 99 \$, taxes en sus, en guise de soutien à la 10^e édition de la campagne Noeudvembre de PROCURE.

2023-10-02-06 Modification de l'article 5 du Règlement numéro 517-23

ATTENDU QUE la Municipalité est toujours en attente du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à ce sujet;

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages de reporter ce point à une séance subséquente.

**2023-10-02-07 Adoption du Règlement numéro 518-23
 Concernant les modalités de publication des avis publics de la
 Municipalité de Saint-Siméon**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 518-23, concernant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté.

**2023-10-02-08 Travaux de pavage d'une portion de la 1^{re} Avenue et de la rue
 Bélanger
 Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur SEAO pour les travaux de pavage d'une portion de la 1^{re} Avenue et de la rue Bélanger;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

Soumissionnaire	Montant (taxes exclues)
Eurovia Québec Construction Inc.	172 550 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'offre déposée par Eurovia Québec Construction Inc., au montant de 172 550 \$, taxes en sus, pour les travaux de pavage d'une portion de la 1^{re} Avenue et de la rue Bélanger, celle-ci étant la seule soumission reçue.

Le paiement de cette dépense sera effectué à même les fonds réservés pour le développement de la 1^{re} Avenue.

**2023-10-02-09 Travaux publics
 Embauche d'un opérateur-manœuvre**

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur Bastien Bujold soit désigné au poste d'opérateur-manœuvre (poste permanent) de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2023-10-02-10 FRR – Volet Initiatives rurales
Projet de construction d'un nouveau centre Plein Air**

ATTENDU le contrat accordé Les Constructions Scandinaves Inc. pour la construction d'un nouveau centre Plein Air;

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Initiatives rurales, et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire;

QUE la Municipalité désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de signataire pour cette demande.

**2023-10-02-11 Demande de dérogation mineure numéro 2023-05
Lot 5 785 733 (127, chemin Bigaouette)**

Les propriétaires veulent construire un chalet ayant une façade de 4,39 mètres alors que le règlement de zonage exige une façade minimale de 5 mètres pour un chalet.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure relative au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit un agrandissement de 3 m de façade par 6 m de profond, ce qui rendra le bâtiment conforme à la norme de façade minimale;

CONSIDÉRANT QUE le chalet sera situé complètement au bout de la rue privée, et donc ne sera pas très visible du boulevard Perron Est;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 6 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 785 733 du cadastre du Québec, CONDITIONNELLEMENT à ce que l'agrandissement projeté soit construit dans un délai de 2 ans de la date d'acceptation de la présente dérogation.

**2023-10-02-12 Comité consultatif d'urbanisme
Nomination des membres**

ATTENDU l'échéance du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la volonté de madame Annie Dupéré de poursuivre son mandat;

ATTENDU l'intérêt de messieurs Richard Bourdages, Pierre Sarrazin et Maxime Arsenault de poursuivre leur mandat;

ATTENDU le départ de messieurs Elie Arsenault et Georges-Étienne Poirier;

ATTENDU l'intérêt de messieurs Mario Arsenault et Guillaume Arsenault de se joindre à ce comité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de désigner madame Annie Dupéré ainsi que messieurs Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Maxime Arsenault, Mario Arsenault et Guillaume Arsenault à titre de membres du comité, et ce, conformément à l'article 7 du règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

2023-10-02-13 Désignation d'une mandataire en matière de toponymie

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de désigner madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de mandataire en matière de toponymie.

2023-10-02-14 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2023-10-02-15 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Six (6) personnes étaient présentes.

2023-10-02-16 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane-Alexandre Blais propose la levée de la séance, il est 20 h 20.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale